



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annick GIRARDIN
ministre des outre-mer

Christelle DUBOS
Secrétaire d'État auprès du
ministre des solidarités et de la
santé

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID-19 : Annick Girardin et Christelle Dubos annoncent un dispositif de soutien aux familles des départements et régions d'outre-mer

Paris, le 17 avril 2020 – La crise épidémique que traverse l'ensemble des territoires français a un impact très important sur le quotidien de nombreuses familles. C'est le cas notamment dans les 5 départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte) où les mesures de confinement et la fermeture des établissements scolaires ne permettent plus aux enfants d'accéder à la cantine et de bénéficier de tarifs adaptés à leurs besoins. Cette situation fait peser sur le budget parfois très contraint des familles un poids supplémentaire difficile à supporter.

Afin de leur apporter un soutien financier, Annick Girardin, ministre des outre-mer, et Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, ont décidé la mise en place d'un dispositif de soutien aux familles des départements et régions d'outre-mer.

Pendant toute la période de la crise sanitaire et tant que les établissements scolaires resteront fermés, la prestation d'aide à la restauration scolaire versée par les Caisses d'allocations familiales (CAF) aux établissements pour contribuer aux frais de cantines sera versée directement aux familles ultramarines éligibles à l'allocation de rentrée scolaire, soit sous forme d'une aide financière, soit sous la forme d'une aide alimentaire directe. Les CAF de Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte auront en charge la mise en place de cette aide directe qui sera versée dans les prochains jours.

Chaque mois, la prestation d'aide à la restauration scolaire vient aider les familles des départements et régions d'outre-mer les plus en difficulté à accéder à la cantine pour leurs enfants à hauteur de 10 millions d'euros. Cette aide concerne 349 000 enfants et jeunes ultramarins scolarisés en école maternelle et primaire, collège et lycée.

Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé le versement le 15 mai prochain d'une aide exceptionnelle de solidarité à destination des foyers en difficultés, et plus particulièrement des familles. Cette aide

sera de 150€ pour un foyer percevant le RSA ou l'allocation de solidarité spécifique (ASS) à laquelle s'ajoute 100€ par enfant à charge. Par ailleurs, l'ensemble des familles bénéficiant des aides au logement (APL) bénéficiera d'une aide de 100€ par enfant à charge.

* * *

Contacts presse

Ministère des outre-mer

Tél : 01 53 69 26 74

Mél : nompresse@outre-mer.gouv.fr

Secrétariat d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé

Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr